

Pôle communication
Tél : 24 65 42

Jeudi 28 septembre 2023

COMMUNIQUÉ

PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT

1^{er} octobre 2023 : baisse de 400 francs du prix de la bouteille de gaz

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris ce mercredi 27 septembre, deux arrêtés relatifs aux règles de calcul du prix du gaz, qui sont révisées à chaque période tarifaire, soit tous les quatre ans.

La structure du prix du gaz est constituée du prix CAF (valeur du produit aux portes de la Nouvelle-Calédonie), des taxes, du produit d'activité grossiste (PAG) qui rémunère les opérateurs gaziers et du produit d'activité détaillant. Cette structure permet de fixer trois prix maximum de vente distincts : gaz en vrac, cession au revendeur et vente au détail.

Une baisse des consommations

La société Sogadoc est le seul opérateur gazier en Nouvelle-Calédonie depuis 2014. Elle gère l'intégralité de l'activité du gaz, de l'importation jusqu'à la livraison dans les points de vente au détail, en passant par le stockage et l'embouteillage.

Depuis dix ans, les ventes de gaz accusent une baisse d'environ 2,3 % par an, en raison du développement d'installations électriques qui remplacent celles aux gaz.

Modification du calcul du prix CAF

Dans un souci de prise en compte de la réalité du marché du gaz en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a modifié certaines règles de calcul du prix du gaz et notamment la méthode de calcul du prix CAF.

Modification des paramètres de rémunération de l'opérateur gazier

Toujours dans l'optique de tenir compte de la réalité du contexte en décroissance du marché du gaz local, les paramètres de rémunération de l'activité de grossiste, qui concerne l'opérateur gazier Sogadoc, ont été révisés. En effet, la baisse des ventes génère des pertes importantes pour la société. Pour éviter cela, le PAG est désormais calculé sur la base des volumes vendus sur les douze mois précédents et non plus sur l'année précédente.

Ainsi, la baisse du revenu forfaitaire au titre des charges d'exploitation, ajoutée à la chute des cours du gaz générera une baisse de 400 francs du prix de la bouteille de gaz domestique T13 au 1^{er} octobre.